Sous-section 2. — Ministères provinciaux de l'Agriculture.

Ile du Prince-Edouard.—Le département de l'Agriculture est sous la direction d'un ministre et son personnel se compose d'un sous-ministre, d'un surintendant de l'industrie animale, d'une surintendante des cercles de femmes et d'un surintendant de l'industrie laitière. Ce département s'intéresse à la vente coopérative des produits agricoles, à l'avancement de l'industrie animale, aux expositions, aux clubs de garçons et filles et au progrès de l'agriculture en général.

Nouvelle-Ecosse. — Dans la Nouvelle-Ecosse l'agriculture est administrée comme branche des Ressources Naturelles; l'administration de la branche de l'Agriculture a vingt divisions principales: — (1) administration; (2) collège agricole; (3) ferme de démonstration; (4) basse-cour de démonstration; (5) avicul ture; (6) gouvernement des beurreries; (7) gouvernement des fromageries; (8) industrie laitière; (9) horticulture; (10) apiculture; (11) élevage; (12) entomologie; (13) botanique; (14) sols et engrais; (15) sociétés agricoles; (16) expositions; (17) services d'extension; (18) cercles de femmes; (19) grandes cultures; (20) marchés. Au cours de l'année dernière la branche des informations du département des Ressources Naturelles a radiodiffusé par la station CHNS (poste du Halifax Herald) une série d'entretiens sur des sujets agricoles d'actualité par des experts en différentes lignes de la technique agricole.

Nouveau-Brunswick. — Le département de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick se compose des branches suivantes: (1) industrie, immigration et colonisation; (2) enseignement agricole élémentaire; (3) sociétés d'agriculture et élevage; (4) industrie laitière; (5) horticulture; (6) sols et récoltes; (7) aviculture; (8) apiculture; (9) cercles de femmes; (10) représentants agricoles.

Québec.—Le département de l'Agriculture du Québec a été réorganisé et comprend maintenant les branches et sections suivantes:—Branche de l'Economie Agricole, comprenant les sections suivantes:—publicité, coopération, marchés et statistiques; fermes de démonstration; relevés agricoles; grandes cultures; drainage; économie ménagère; apiculture; fabrication du sucre d'érable; sociétés agricoles. Branche des Bestiaux, comprenant les sections suivantes:—industrie laitière; science vétérinaire; porcs, moutons, chevaux, volailles; bâtiments agricoles. Branche de l'Horticulture, comprenant les sections suivantes:—fructiculture; culture maraîchère; conservation des légumes; floriculture; maladies des plantes; entomologie; botanique. Branche des représentants agricoles:—78 bureaux de représentants agricoles sont maintenant établis dans les comtés ruraux du Québec. Toutes ces organisations sont sous le contrôle d'un Directeur général des branches.

Il y a aussi d'autres activités non comprises dans l'organisation ci-dessus telles que:—l'enseignement agricole; le Concours du Mérite agricole; l'école provinciale d'industrie laitière.

Ontario. — Le ministère de l'Agriculture d'Ontario comporte les divisions suivantes: sociétés d'agriculture, bétail, instituts, industrie laitière, fruits, coopératives et marchés, statistiques et publications, représentants agricoles, colonisation et immigration. Le ministère a la direction du Collège Agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario et de la ferme expérimentale de Guelph, de la ferme-école de Kemptville, de la ferme expérimentale de Ridgetown, de la station expérimentale horticole de Vineland et de la ferme de démonstration de New Liskeard.